



## Reunion extraordinaire des DP pour licenciement

Par **jolireve**, le **13/06/2016** à **12:16**

bonjour ,  
voilà ma situation mon entreprise est en cours de recherche de reclassement suite à une inaptitude professionnelle et on me demande d'etre présente lors de la réunion extraordinaire des DP pour avis des délégués du personnel !  
seulement je ne souhaite pas etre présente pour etre juger ma question est puis je refuser d'etre présente il me semble que l'on ne peut pas obliger le salarié à etre présent de plus que je suis également délégué du personnel !  
le patron peut il me sanctionné si absence ?  
Merci .

Par **P.M.**, le **13/06/2016** à **13:34**

Bonjour,  
Dès les Délégués du Personnel peuvent être consultés individuellement dans ce cadre et puisque vous êtes apparemment la salariée concernée, vous n'avez aucune obligation de participer à une telle réunion...  
Je ne vois pas sous quel motif l'employeur pourrait vous sanctionner...

Par **jolireve**, le **13/06/2016** à **13:38**

apparemment c'est la RH qui souhaitez que je sois présente mais je n'y tient pas !

Par **P.M.**, le **13/06/2016** à **14:11**

Un souhait n'est pas un ordre et en plus votre contrat de travail est suspendu en étant susceptible de percevoir l'indemnité temporaire d'inaptitude...  
Il n'a jamais été prévu une telle présence donc pas plus pour une salariée protégée...

Par **jolireve**, le **13/06/2016** à **14:22**

merci pour la rapidité de vos réponses j'avais besoin d'etre rassuré bonne après midi :)

Par **jolireve**, le **13/06/2016** à **14:56**

dites une dernière question comme j'ai reçu l'invitation à cette réunion par mail puis je réponde que pour raison strictement personnelle je ne serais présente à cette réunion ! qu'en pensez vous on me demande de confirmer ma présence et je compte répondre ce que j'ai mis ci dessus .

Merci.

Par **P.M.**, le **13/06/2016** à **15:44**

Vous pourriez effectivement répondre ceci ou simplement que vous ne serez pas présente...